

16 bis boulevard des Rochers
35500 VITRE

BUREAU D'AGGLOMÉRATION DU 26 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

Secrétaire de séance : Madame GUIHENEUX Elisabeth

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 48 Présents : 29 Votants (dont 0 pouvoirs) : 29 | L'an deux mille vingt trois, le vingt six juin le Bureau d'agglomération étant réuni à Le Pertre après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2023 |
|---|---|

Etaient présents :

Jean-Noël BEVIÈRE - ARGENTRE DU PLESSIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Elisabeth DELAHAYE - BRIELLES, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Bernard RENO - DOMAGNE, Christian OLIVIER - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Henri BEGUIN - GENNES SUR SEICHE, Elisabeth GUIHENEUX - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHaise, Danielle RESONET - LANDAVRAN, Jean-Luc VEILLE - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Thérèse MOUSSU - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Christian STEPHAN - MONDEVERT, Louis MENAGER - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Joseph JOUAULT - ST DIDIER, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Bruno GATEL - VISSEICHE, Isabelle LE CALLENNEC - VITRE, Pierre LEONARDI - VITRE,

Etaient absents :

Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Fabienne BELLOIR, Teddy REGNIER, Patricia MARSOLLIER, Joël TRAVERS, Thierry MONGODIN, Marie-Louise BERHAULT, Anne-Marie MORLIER, Gilbert GERARD, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Jean-Claude DENOVAULT, Guy FERRE, Erick GESLIN (excusé), Marc FAUVEL, Elisabeth BRUN, Samuel URIEN (excusé), Alexandra LEMERCIER (excusée),

Considérant que le quorum est atteint, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Présidente de Vitre Communauté, déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente, soumet la désignation de Madame Élisabeth GUIHENEUX, comme secrétaire de la présente séance, aux membres du Bureau d'agglomération.

DÉCISIONS

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB_2023_019 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 15 mai 2023

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

DB_2023_020 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière

GESTION DES RESSOURCES INTERNES - COMMUNICATION ET SYSTÈMES D'INFORMATION

DB 2023 019 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 15 mai 2023

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2022_132 du conseil d'agglomération du 30 juin 2022 approuvant le règlement intérieur de la Communauté d'agglomération de Vitré Communauté ;

Il est proposé aux membres du Bureau d'agglomération d'approuver le procès-verbal de la séance du Bureau d'agglomération du 15 mai 2023, annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET DYNAMIQUE INDUSTRIELLE

DB 2023 020 : PASS COMMERCE ET ARTISANAT : attribution de subventions au profit des sociétés et artisans ayant formulé une demande d'aide financière

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et à la Présidente ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2021 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré Communauté » ;

Vu la délibération n° 2018_224 du Conseil d'agglomération du 14 décembre 2018 fixant les conditions d'octroi de l'aide financière dans le cadre du dispositif PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu la délibération n° 2019_012 du Conseil d'agglomération du 25 janvier 2019 approuvant la modification des conditions d'éligibilité du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT par la conclusion d'un avenant n°1 à la convention conclue avec la Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 2020_100 du Conseil d'agglomération du 16 juillet 2020 et la délibération n°2020_121 du Conseil d'agglomération du 2 septembre 2020 relatives aux délégations du Conseil d'agglomération au Bureau ;

Vu les délibérations n°2020_258 et n°2021_131 du Conseil d'agglomération respectivement en date du 10 décembre 2020 et du 27 mai 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n°2 puis d'un avenant n° 3 à la convention conclue avec la Région Bretagne élargissant les critères d'attribution du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique et emploi réunie le 18 avril 2023 et le 30 mai 2023.

Considérant la volonté de Vitré Communauté d'accompagner les projets des artisans et commerçants ;

Il vous est proposé :

- de valider l'attribution des subventions sollicitées par les sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous, au titre du PASS' COMMERCE ET ARTISANAT pour bénéficier d'une aide au financement dans leurs projets d'investissement.

| Dénomination du commerce/ de l'artisan | Commune | Nature du projet d'investissement | Montant prévisionnel du projet (HT) | Montant prévisionnel des dépenses éligibles (HT) | Montant prévisionnel éligible au Pass' Commerce et Artisanat | Montant maximum de la subvention globale attribuée | Quote-part prévisionnelle remboursée par la Région Bretagne à Vitré Cté (30% ou 50%) | Reste à charge pour Vitré Communauté |
|--|---------------------|--|-------------------------------------|--|--|--|--|--------------------------------------|
| SARL YANNICK CHATELAIS | ETRELLES | Achat de matériel et équipement | 35 906 € | 9 688,45 € | 9 688,45 € | 2 906 € | 1453 € | 1 453 € |
| DI'VIN LA CAVE | ARGENTRÉ DU PLESSIS | Moderniser et agencer la cellule commerciale pour correspondre à la nouvelle activité | 7 938 € | 7 938 € | 7 938 € | 2 381 € | 1190,50 € | 1190,50 € |
| L'HORLOGER DE VITRE | VITRÉ | Travaux d'agencement, comptoir et vitrine, acquisition d'un coffre fort obligatoire pour exercer la profession | 91 000 € | 26 935 € | 26 935 € | 6 000 € | 2 250 € | 3 750 € |
| SARL CP CREATION | LE PERTRE | Travaux d'embellissement | 8 236 € | 8 236 € | 8 236 € | 2 470 € | 1 235 € | 1 235 € |

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau d'agglomération, émettent un avis favorable à l'unanimité.

Fin de séance

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Vitré, le 19 juillet 2023

Par délégation du Conseil d'agglomération,
La Présidente,
Isabelle LE CALLENNEC

Le Secrétaire de séance,
Élisabeth GUIHENEUX


